

**DELIBERATION N°370**

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 340 DU 8 FEVRIER 2023 RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick VORDONIS, Adjoint au maire ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R 123-2 à R 123-23 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-10 et R 2224-8 ;

Vu la délibération du 11 avril 2022 portant adoption du schéma directeur d'assainissement et du projet de zonage des eaux usées et eaux pluviales ;

Vu l'arrêté du maire du 13 juillet 2022 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux pluviales ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu les propositions de délimitation du zonage des eaux pluviales résultant des conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu la délibération n° 340 du 8 février 2023 portant approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales ;

Considérant les remarques de la sous-préfecture, sollicitant certaines modifications aux fins de sécuriser les décisions qui seront prises sur la base de ce document ;

Vu les modifications proposées ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**APPROUVE** les modifications explicitées dans le document joint, au zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune ;

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois ;

**DIT** que le zonage des eaux pluviales approuvé est tenu à disposition du public à la Direction des Services Techniques aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,  
Christine FLECK.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
En début de séance :	
Présents :	26
Absents :	9
Pouvoirs :	6
Votants :	32
Convoqués le 2 juin 2023	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

SEANCE N°2

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS :** Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL

**POUVOIRS DE :**

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Béatrice LAINÉ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Malek BENSAL	à	Madame Antoinette JARRIGE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*Il est à noter que Monsieur Jean-Claude DEBACKER est arrivé après le vote de la délibération n°1 (Modification de la délibération du 8 février 2023 concernant le zonage d'assainissement des eaux pluviales)

\* Conformément aux dispositions en vigueur il est précisé que Monsieur le maire s'est retiré de la salle pendant les questions relatives aux comptes administratifs (délibération n°9 à la délibération n°12) et à confier la présidence à Madame Josyane MELEARD.